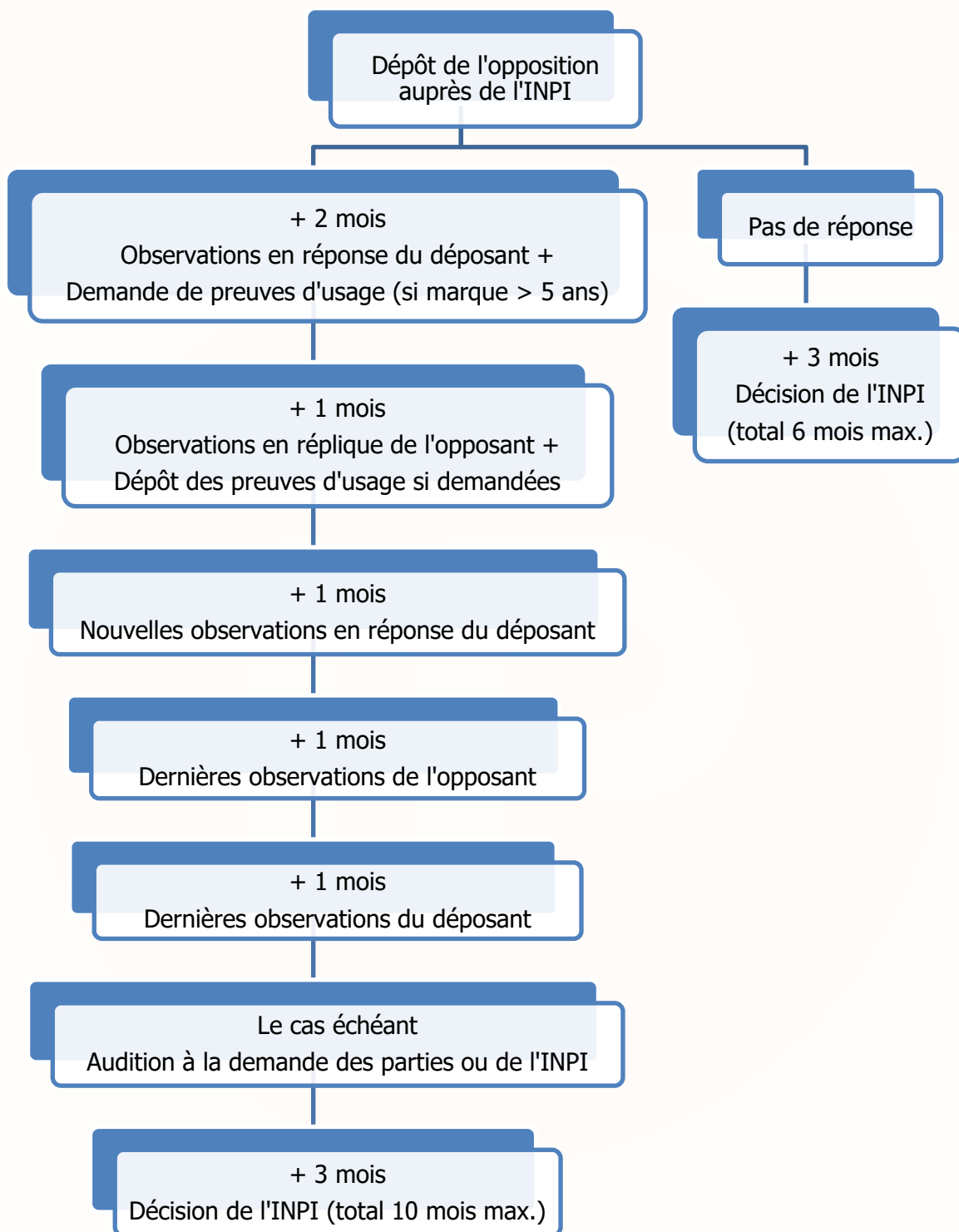




APERÇU DE LA PROCEDURE D'OPPOSITION CONTRE MARQUE FRANÇAISE (OU PARTIE FRANCAISE DE MARQUE INTERNATIONALE)



La procédure d'opposition peut être suspendue sur demande conjointe des parties pendant une durée de 4 mois renouvelable 2 fois (1 an max.)



APERÇU DE LA PROCEDURE D'OPPOSITION CONTRE MARQUE DE L'UNION EUROPEENNE

